L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI, 13 MARS 1888.

PETITES ANNONCES.

PREBU—Le Mardi Gras, 14 février, dans le trajet des rues Marais, Ste-Anne, Remparts et Canal, un sac contenant 9 billets de $100, un billet hypothécaire de $100 souscrit par Pierre Médus, et deux autres billets de $100 chacun souscrits par M. Dupassaux. Le public est respectueusement prié de ne pas les négocier, et une récompense libérale à la personne qui les remettra chez M. Jean-Marie Perez, 170 rue Marais.
28fév—28—13 28 mars

A. E. Philips, notaire, 5 Cond. Place, peut prêter sur hypothèque de $60 à $90,000.
23 déc—6m

DEMANDES D'EMPLOI.

UN Professeur, nouvellement arrivé et n'ayant pas d'occupation, offre ses services en ce qualité à une famille ou à une institution, en ville ou à la campagne. Il enseigne le français l'anglais, l'espagnol, etc. Il ne demande pour toute rémunération que le logement et la table. S'adresser par lettres aux initiales G. O., bureau de l'Abeille. 20déc—

A LOUER.

A LOUER—La maison No 87 1/2, rue du Quartier, entre Bourbon et Dauphine. S'adresser No 94 rue de l'Esplana e.

A VENDRE.

A VENDRE.—50 JUMENTS dans les prix de $20 à $40. S'adresser, rue St. Charles, près de l'Exposition. 10 mars—7f

A VENDRE—Pour cause de départ immédiat un BARBER SHOP très bier situé et ayant une clientèle magnifique. Prix très modéré. S'adresser par lettres aux initiales E. S., bureau de l'Abeille. 10mars—10 13 15

A VENDRE—Graine de coton (cotton seed bulls) délivrée sur voie de garage de chemins de fer.)
E. COURRIBET,
Encolgnure Magnolia et Joséphine.
4 mars—1m

A VENDRE pour cause de départ.—Un café des mieux connus, bien achalandé et situé dans la partie la plus centrale de la ville. Aussi la propriété dans laquelle le café est établi depuis quinze ans. Grandes facilités de paiement. S'adresser sur les lieux, à Jean Peyregne, 125 et 127 rue Remparts, rue Toulouse.
17 fév—1 m.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Columbian Homestead Association vs. Fernandez.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 22,952—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 14 avril 1888, à midi, de la propriété ci-dessous décrite à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, noms, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le No unique 917, borné par les rues Poydras, Galvez, Perdido et Johnson. Le dit lot touche au lot No 10 et mesure vingt-huit pieds de face à la rue Galvez, le même nombre de pieds dans la ligne du fond, sur une profondeur de cent trente-deux pieds trois pouces cinq lignes, conformément à un plan déposé au bureau de A. J. Villere, notaire, comme plan No un.

Acheté par le défendeur des demandeurs par un acte pardevant M. T. Ducros, notaire, le 7 mars 1888, enregistré du même jour, 7 mars 1888, à midi, de la propriété ci-dessus décrite à savoir:

Deux lots de terre avec améliorations dans le quatrième District de cette ville, dans l'Ilet Jourdan par les rues Chestnut, Coliséé, Huitième et Henriette; lesquels lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun quatre pieds de face à la rue Chestnut, sur cent vingt sept pieds environ de profondeur, entre lignes parallèles, suivant un plan dressé par Henry Mouliéneck, architecte, daté le 4 mai 1844, déposé au bureau de Lucien Hermann, notaire.

Saisi dans l'affaire ci-dessus, comme étant la propriété de William H. Flanegan, un des défendeurs dans la dite affaire.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
13 mars—13 20 27—avril 3 10 14

ANNONCE JUDICIAIRE.
Compagnie d'Assurance du Phénix (Succession de Pierre Forget, plaideur en Nullité vs. Mme Mary A. Abott et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 19,570—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St. Charles, entre Gravier et Commercial Place dans le premier District de cette ville, le SAMEDI, 31 mars 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Cinq lots de terre, avec les améliorations qui y trouvent, et leurs droits, noms, privilèges, avantages y appartenant, situés dans le Premier District de cette ville, désignés par les numéros Four, Quatre, Cinq, Six et Sept, du plan slouze, borné par les rues Tonti, Palmyre, Miro et Gasquet, anciennement Jackson. Les lots Five, Quatre, Cinq et Six mesurent chacun vingt sept pieds un pouce de face à la rue Gasquet sur cent cinq pieds dix pouces et trois lignes de profondeur et le lot Sept six mesure vingt sept pieds de face à la rue Miro sur cent soixante-deux pieds six pouces de profondeur d'après un plan dit de A. D. Houseconte, revu, daté le 16 juillet 1853, déposé au bureau de P. C. Cuvellier, ex notaire, conformément à un acte date le 10 octobre 1853.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
28 fév—2—mars 6.13.20 27.31

ANNONCE JUDICIAIRE.
Groceries, vins, liqueurs, comptoire, installations, etc.

Edward J. Saal vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 23 449—En vertu d'un ordre de vente date du 9 mars 1888, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procederai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI, 21 mars 1888 à 10.30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Au local Nos 249 et 251 rue North Peyras—

Un grand assortiment de groceries fines et pour familles, vins, whiskies, liqueurs, comptoirs, installations, balances, divers etc., d'après un inventaire enregistré dans l'affaire ci-dessus.

Aussi, un wagon de groceries.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans
Et Syndic provisoire dans l'affaire ci-dessus.
10 mars—10 11 17 20 24

ANNONCE JUDICIAIRE.
Mme A. H. Carter et autres vs. Madeline Farrell et autres.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 11,408—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 17 mars 1888 à midi, de la propriété ci-dessous décrite à savoir:

Deux lots de terre avec améliorations dans le quatrième District de cette ville, dans l'Ilet Jourdan par les rues Chestnut, Coliséé, Huitième et Harmonie; lesquels lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun quatre pieds de face à la rue Chestnut, sur cent vingt sept pieds environ de profondeur, entre lignes parallèles, suivant un plan dressé par Henry Mouliéneck, architecte, daté le 4 mai 1844, déposé au bureau de Lucien Hermann, notaire.

Saisi dans l'affaire ci-dessus, comme étant la propriété de William H. Flanegan, un des défendeurs dans la dite affaire.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
15 fév—15 22 29—7 14 17 mars

Succession de P. G. Gibert.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,475—Division D—Attendu que Mme Noemie Victor Gibert a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Pierre Gustave Gibert décédé intestat; et vu cet par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait ne fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN,
8 mars—8.12.17 Greffier.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HENRY STERN & CO.

Vente sans réserve de bottes, souliers et brodequins.

PAR HY STERN & CO., encanteurs—Il sera vendu aujourd'hui, MARDI, 13 mars 1888, à 11 heures A. M., dans leur salle d'encan No 35 rue de Chartres—

Un grand assortiment choisi de bottes, souliers et brodequins, reçus par les derniers arrivages les meilleures manufactures de la Nouvelle-Angleterre et Philadelphie, et adaptés pour le commerce de la ville et de la campagne.

Conditions—A le vente 13 mars—1f

PAR BRIGNONI & BLAKELY.

Propriétés de valeur et donnant de bons revenus

Dans le Second District.

Nos 361 à 365 Chemin du Bayou et 316 Esplanade, entre Johnson et Galvez.

A un long crédit.

PAR BRIGNONI & BLAKELY, Encanteurs, Bureau, Nos 38 et 40 rue Royale.—SAMEDI, 24 mars 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles.

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Esplanade, Chemin du Bayou, Johnson et Galvez, mesurant 62 pieds 5 pouces de face à la rue Esplanade, 61 pieds de face au Chemin du Bayou, 51 pieds 4 pouces de profondeur sur la ligne la plus rapprochée de la rue Johnson, et 37 pieds sur l'autre ligne latérale du côté de la rue Galvez.

Les améliorations comprennent deux maisons en bois louées séparément et divisées entre elles par une barrière, dont l'une, cottage double, un étage avec mansarde, fait face au Chemin du Bayou et renferme quatre chambres, une salle à manger, une cuisine, une galerie dans le fond, un banc de bain, etc., connus par le numéro municipal 361 Chemin du Bayou.

L'autre maison, un cottage simple à un étage, fait face au Chemin du Bayou et à la rue de l'Esplanade; elle a trois chambres, des bangars, une grande citerne dont l'usage est commun, des tuyaux à gaz partout et est connue par le numéro municipal 363 rue 363 Chemin du Bayou et 316 rue de l'Esplanade.

Conditions—Un tiers en plus au gré de l'acquéreur, comptant; le reste à un crédit de un et deux ans, avec intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente, le privilège du vendeur, toutes les conditions ordinaires de garantie, et un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant John R. Légier, notaire, aux frais de l'acquéreur, en y comprenant les taxes d'Etat et de ville pour 1888.

12 mars—13.17.18 22.23.24 mars.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Résidence Elégante pour Famille

RUE ESPLANADE,

Entre les rues Remparts et Bourgogne, en parfait ordre et bien fluie.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—Geo. G. FRIEDRICHS, encanteur.—Bureau, No 10 rue Carondelet.—SAMEDI, 17 mars 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs No 72 rue St Charles, il sera vendu à l'encan:

Elégante résidence en briques à deux étages avec attic, désignée par le No 123 rue Esplanade, dans l'Ilet borné par les rues Esplanade, Kerlerec, Remparts et Bourgogne. Le terrain mesure 44 pieds de face à la rue Esplanade, sur 106 pieds 6 pouces et 7 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une résidence en briques à deux étages solidement bâtie, avec attic élégamment finie, avec cheminées en marbre, plafonds élevés, de grandes et riches ouvertures, et ayant de larges corridors, appartements d'attente et portes-vitrées, salon à manger, office, chambres à bain, gaz, waterworks et hydrant, et tous les autres accessoires d'une résidence de première classe et d'une charmante demeure pour famille.

Il y a une grande cour de côté pavée et une pelouse pour jouer, etc. Son charmant voisinage, à proximité des églises, des écoles et du marché, avec accès immédiat aux chars urbains dont les lignes passent devant et sur la rue des Remparts, sont des agréments qui augmentent l'attrait de cette délicieuse propriété.

Elle est en parfait état et est vendue sujette au bail de Jas. DeBuys, Esq., qui expire le 1er octobre prochain à raison de $900 par an. On pourrait en obtenir plus tôt possession en s'arrangeant avec le locataire actuel.

Les clefs se trouvent ainsi seulement avec une carte de l'encanteur.

L'attention de ceux qui cherchent une demeure de premier ordre et un bon placement est appelée sur ce avis et ils ne devraient pas manquer d'examiner la propriété et d'assister à sa vente.

CONDITIONS—Un quart en plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit à 1, 2 et 3 ans en billets négociables garantis par lien de vendeur, portant 7 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à paiement final, et toutes autres clauses usuelles et habituelles, et en outre du prix, l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1888, et paiera au moment de la vente 10 pour cent comptant du prix d'achat pour lier la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Félix H Boulmay, notaire.

3 mars—3 4, 10 jusqu'à date.

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriété dans le Troisième District—
Trois terrains de valeur.
Succession de Edward Connelly.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orleans. Dossier No 23,209.

PAR MATHER & HOMES—Warren Homes, encanteur—Bureau No. 9 rue Carondelet—SAMEDI, 14 avril 1888 à midi, à la Bourse d'Encans des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St. Charles, en vertu et conformément à un ordre de Thos. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orleans, Division "D", en date du 7 mars 1888, dossier 23,209, pour le compte de la succession ci dessus, il sera vendu—

Trois lots de terre de valeur ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville dans l'Ilet 296 borné par les rues Pologne, Alexander, Lucinum et Kentucky; Bordant sur Remparts, désigné par les numéros 14, 15 et 16, mesure comme suit, à savoir:

Les lots Nos 14 et 15 mesurent chacun 27 pieds de face à la rue Remparts sur une profondeur entre lignes parallèles de 104 pieds 6 pouces et 3 lignes; le lot No 16 forme l'angle des rues Remparts et Alexander (anciennement Kentucky) et mesure 26 pieds 3 pouces et 5 lignes de face à la rue Remparts sur une profondeur et de face à la rue Alexander (anciennement Kentucky) de 104 pieds 6 pouces et 3 lignes entre lignes parallèles, au pied américain. Les mesurements ci-dessus sont plus ou moins conformément à un plan récent fait par Stewart & Hoffman, revu, en date du 6 mars 1886.

Conditions—Comptant, un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux sera exigé pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Fred Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur, incluant les taxes dues et exigibles en 1888.

11 mars—11 13 14-25—1 8 14 avril

PAR LE CONSTABLE.

Adams Beck & Co. vs W. A. Harbet

Nos. 4.—Ward 7—Allen in solido.

PREMIERE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans—No 12,974—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable T. K. Rostier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à l'enchère publique, au North-Eastern RR., près de la rue Urquhart, le VENDREDI, 15 mars 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

35,000 pieds bois de charpente plus ou moins.

Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée.

Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HORN,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
6 mars—6 12 15

ETAT DE LA LOUISIANE. — COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Jos. Barrange Jr vs. ses créanciers—No 23,432 Division B—Ordre de Cour—La cession des biens du pétitionnaire Joseph Barrange Jr est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dite créanciers soit tenue pardevant Ferdinand Kirchner, notaire, le JEUDI, 5me jour d'avril 1888, pour nommer un syndic et rotar sur le sujet de cette pétition et sur le prix demandé par l'insolvable, et sur telles autres affaires qui pourraient être présentées devant la dite réunion; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues; et que George Théard, Esq., avocat, soit et est nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 2 mars 1888.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
2 mars—3f au 5avril

COMPAGNIE D'ASSURANCE
LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE.
LA PLUS GRANDE COMPAGNIE DU MONDE CONTRE L'INCENDIE.
Plus de $40,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis.
Toutes les pertes sont payées COMPTANT, sans escompte, aussitôt qu'elles sont justifiées.
Pertes payées pour l'incendie de Chicago - - - - $3,239,091.
Pertes payées pour l'incendie de Boston - - - - $1,427,290.
—DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS—
NEWTON BUCKNER, Chairman; RODOLPH WORSTE, A. DELVAILLE.
JNO. W. LABOUISSE.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire Résident. LAWRENCE F. LOW, Assistant Secrétaire.
12 nov. '87—1an

Belles Montres, Pendules, Diamants, Bijouterie, Argenterie, Etc.
CHEZ—
FRANTZ & OPITZ,
COIN DES RUES ROYALE ET BIENVILLE.
BIJOUTIERS ET HORLOGERS PRATIQUES.
Les plus jolis MONOGRAMMES en gravé aux prix les plus réduits
tous jours 10 % sur comptant

BABY CARRIAGES,
54 and 56 Baronne,
R. P. RANDALL.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE
TRANSATLANTIQUE
Entre New York et le Havre.

Les magnifiques navires de cette ligne tarontis pour le continent (cabines pourvues de sonnettes électriques) partiront de la jetée No. 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street, comme suit:

LA NORMANDIE, Périer de Hauterive, samedi, 10 mars.
LA GASCOGNE, Santelli, samedi, 17 mars.
LA BOURGOGNE, Frangeul, samedi, 24 mars

Prix du passage pour le Havre.
Première cabine (vin compris).....$80 et $100
Deuxième cabine.....$60
Billets aller et retour à prix réduits.
Entrepont, $26, avec aménagement supérieur comprenant vin, literie et ustensiles.
Pour fret et passage, s'adresser à
J. B. JODART, Agt.,
61 rue Carondelet.

LIGNE CROMWELL.
POUR NEW-YORK DIRECTEMENT.
Partant Mercredi 14 mars, à 8 A. M.
Cette ligne se compose des steamers suivants
ONICKERBOCKER. HUDSON.
LOUISIANA. NEW ORLEANS
Le steamer
HUDSON, Capt. Freeman.
arrive de son quai au pied de la rue Toulouse
ASSURANCE PAR CETTE LIGNE 1/2 P. 0/0
Passage—Cabine.....$40
Entrepont.....20
Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour Liverpool, Brême et le Havre.
Pour fret ou passage s'adresser à
ALFRED MOULTON & CO.,
4mai—1an Rue Carondelet No 41

MANDEVILLE, COVINGTON ET LES SOURCES D'ABITA-
Le Steamer Heroine.
A partir du 15 octobre 1887, quitte Milneburg à l'arrivée des trains du chemin de fer Pontchartrain du dépot Pontchartrain au pied du Champs Elysées.
Les MARDIS à l'arrivée du train de midi.
Les JEUDIS à l'arrivée du train de midi.
Les SAMEDIS à l'arrivée du train de 3 P. M.
DE RETOUR.
Le bateau quittera Mandeville les lundis à 6 A. M.
Du Landing les mercredis à 7 A. M.
Old Landing les vendredis à 7 A. M.
Les eaux étant favorables le temps permettant, le bateau partira.
Prix.....$1 00
Excursions.....
Pour toutes les heures à la garde du chemin de fer Louisville & Nashville, à l'extrémité de la rue Girod.
W. G. COYLE, Agent.
18 oct No 47 rue Carondelet

Crescent Insurance Company.
67 et 69, rue du Camp,
NOUVELLE-ORLEANS.
Organisée comme compagnie mutuelle en 184 —Réorganisée comme compagnie d'actionnaires en 1860.
CAPITAL EN ARGENT...$400,000
A ayé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1840.
Polices d'assurances annuelles et à échéance fixées de gré à gré, remises contre des risques d'incendie.
W. B. LYMAN.....President
J. H. OGLESBY.....Vice Président
CHAS. E. RICE.....Secrétaire
Directeurs:
Joseph Bowling, Chas. J. Whitney, Geo. W. Santel, J. H. Oglesby, U. Marinoni, W. R. Lyman, J. Reise, Charles H. Dolson, Lucien Dielery, Solomon Hyman, R. F. W. Buchman, Charles Newman, Joseph Kohn, M. Gillis, James T. Rodd, Chas. A. Rice, D. R. Calder.
Voir aux agentaudns la Louisiane, Texas et Mississippi et l'Arkansas.
10jui 87—an

Sommabule.
LE PROFESSEUR LEMANAND, de retour de Paris, peut être consulté à la Nouvelle-Orléans comme somnambule, spiritualiste en usladies et affaires; il vous dira la place où vous avez le plus de chances de succès dans les inondations ou abandonnées par les docteurs; par sympathie, il peut vous débarrasser des maux de tête, il importe les meilleures médecines françaises.
Bureau, 216 rue Bourgogne, entre Dauphine et St Philippe, de 10 heures du matin à 6 heures du soir. 20jan—1an

LEON QUEYROUZE,
GROCERY EN GROS,
—Importateur de—
VINS ET LIQUEURS
Et marchand de—
Produits des Campagnes et de l'Ouest.
NOUVELLE ORLEANS.
Travaux en Fleurs en tous genres, aux plus bas prix.
C. W. EICHLING.
FLEURISTE.
279.....RUE DECATUR.....279
21 avril—1 an Près le Marché Français.
LOUIS FRIGERIO,
OPTICIEN,
161.....Rue du Canal.....161
Instruments d'opticiens, de voyers, de marine et de mathématiques.
Il est fait une spécialité de la réparation d'instruments de tous genres. Longues-vues et lorgnettes d'opéra, lunettes, binocles, articles pour dessin, etc.
Réparations de montres.
Couteaux de poche, rasoirs, ciseaux.
Sept 1an—DimMar—Jeu

CHEMINS DE FER.

Queen and Crescent Route
New Orleans & Northeastern Railroad.

Les "fast limited trains" de cette ligne font un trajet rapide de plusieurs heures de moins que toute autre ligne allant à Cincinnati et autres villes du Nord.

Deux trains solides tous les jours—Nouvelle-Orléans à Cincinnati, Louisville, Chattanooga et Birmingham. Comparez notre tableau avec celui des autres lignes.

	No 2, Limited.	No 6, fast line.
Dép. Nlle-Orléans	5.00 p. m.	10.00 p. m.
Arr. Meridian	10.20 p. m.	5.00 a. m.
Arr. St. Louis		7.20 a. m.
Arr. Cincinnati	1.40 a. m.	9.50 a. m.
Arr. Birmingham	3.20 a. m.	12.05 p. m.
Arr. Atlanta	5.25 a. m.	2.30 p. m.
Arr. Charleston	9.30 a. m.	6.40 p. m.
Arr. Junction City	2.50 p. m.	2.23 a. m.
Arr. Lexington	4.15 p. m.	3.43 a. m.
Arr. Cincinnati	6.40 p. m.	6.40 a. m.

Nouvelle-Orléans à Cincinnati 23 1/2 Heures.

Nouvelle-Orléans à Washington, New York, Boston, Baltimore, Philadelphie et autres principales villes—un train en avance sur toute autre ligne concurrente.
Bureau pour les billets—34 rue St Charles.
M. KNIGHT, Agent de Billets.
R. H. CARR, T. P. A., Agent, Nouvelle-Orléans.
R. F. LEIGHTY, Div. Pass. Agent, Nouvelle-Orléans.
LOUISVILLE, NEW ORLEANS
—AND—
TEXAS RAILWAY.
MISSISSIPPI VALLEY ROUTE.

	Arrive.	Départ.		Arrive.	Départ.
No 1	9.00 A. M.	9.00 P. M.	No 2	5.00 P. M.	9.00 A. M.
No 3	6.25 P. M.	6.30 A. M.	No 4	7.00 A. M.	7.00 P. M.
No 5	10.00 A. M.	3.45 P. M.	No 6	3.45 P. M.	10.00 A. M.

Les trains Nos 1 et 2 font le service quotidien entre la Nouvelle-Orléans et Memphis; les Nos 3 et 4 sont les trains entre la Nile-Orléans, Vicksburg et Greenville; les Nos 5 et 6 sont des chars Dortoir Tullman entre la Nile-Orléans et Louisville.

Des correspondances de trains se font à Hazlehurst pour les lignes N. O. et C. à Vicksburg avec L. V., K. C. & P. et V. et le M. R. à Memphis avec le Gulf Route, Newport News & Mississippi Valley, L. E. N. M. & C. et d'autres lignes.

Tous les trains s'arrêtent à Kenner.
J. S. BRADLEY,
Agent Général.
E. W. HOW, G. P. & P. A.
R. E. BEVILL, Agt.
Avril Agent Commercial.

Route du Sud de la Nouvelle-Orléans, du Texas et de la Californie.

Southern Pacific Co.	Atlantic System via Morgan's La. & Tex. R. R. Pa. Co.	
Départ. N Orléans daily	7.15 am	Arrivée à la N-Orléans Atlantic Express. daily	8.10 pm
San Antonio Ex. daily	7.20 pm	New Orleans. Ex.	8.05 am

Chaque entre New-Orleans et San Francisco par l'Atlantic and Pacific. Expr. sa. Pullman sleeping cars entre la Nouvelle-Orléans, Galveston et Dallas par le Texas and Autonio and New Orleans Express.

Jonctions à Houston avec tous les chemins de fer de l'ouest. Billets à vendre et placement dans au Chemin de fer à retenir tous les jours au bureau de Magazine et Naches.

A. S. LEE, Gen'l Manager.
J. G. BRIEVER, Traffic Manager.
J. C. WATSON, Gen. Pass. Agt.
17 mai—1an

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLEANS.
BUREAUX 105 RUE GRAVIER.
Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.
Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent.
En cas de décès ou d'absences, leurs ayants droit d'en donner avis au Consulat.
1er mars 1888.
Liste de publication.
Andignon Joseph, Jules Etienne.
Andrieu Marie Marie Antoinette Pierre
A Tilly, Kahn Frédéric.
Bandagin Pierre (2), Camio Lacoste Jean Marie
Bonneur, Ligarde François
Bordenave Paul, Lambourneu Jacques
Bornot, Lejeune François Joseph
Castaing (Elles Pyrénées), Levy Emmanuel
Béon, Moan Paul
Cazel Justin, Marconnet Joseph et
Castiuch Jean, Folletron Auguste
Cazaubon Evariste, Mauricot ou Magneat
Caraban Lartigue Mar. Emile
Ciur, Nagnipoau Elie et Nesbor
Dangerd Alfred, Ulmer
Delserie Jean Baptiste, Cheyne Régné
Domenech, Ant Gaudille Jules Marie
Durand, Pelletier Auguste
Durand Simon, Rabielle Aimée Augustine
Dutermont Stéphen, Lartigue
Eckert Jean Pierre, Cormay Hortier Louis Eugène
Fabre Pierre Louis, Seiss de Cambons Hte
Forget Joseph, Garonne
Humbert Hippolyte, Salvernin Antoine
LETTRES.
Chamiau Mlle Zélida, Godin C A
Déal J, Hancart Clodomir
Delbruck George, Poisson Charles.
N. B.—Afin d'éviter des retards dans la transmission des documents, ajouter les personnes qui ont à soumettre à mon visa des actes établis en Louisiane, en dehors de la ville de la Nouvelle-Orléans et les biens meubles des associations ou abandonnés par les docteurs; par sympathie, il peut vous débarrasser des maux de tête; il importe les meilleures médecines françaises.
Bureau, 216 rue Bourgogne, entre Dauphine et St Philippe, de 10 heures du matin à 6 heures du soir. 20jan—1an

Sommabule.

LE PROFESSEUR LEMANAND, de retour de Paris, peut être consulté à la Nouvelle-Orléans comme somnambule, spiritualiste en usladies et affaires; il vous dira la place où vous avez le plus de chances de succès dans les inondations ou abandonnées par les docteurs; par sympathie, il peut vous débarrasser des maux de tête; il importe les meilleures médecines françaises.
Bureau, 216 rue Bourgogne, entre Dauphine et St Philippe, de 10 heures du matin à 6 heures du soir. 20jan—1an

Bureaux des percepteurs de taxes d'Etat, paroisse d'Orléans.

Nouvelle-Orléans, 18 octobre 1887.

Avis aux acheteurs de propriété sous l'acte No 82 de 1884 et aux persones dont les propriétés ont été vendues à l'Etat pour taxes non payées de 1880 ou les années subséquentes:

Attendu qu'un grand nombre de personnes qui ont acquis des propriétés sous l'Acte No 82 de 1884, syant assumé et promis de payer les taxes, frais, etc., dûs sur les dites propriétés pour 1880 et les années subséquentes, et ne s'étant pas conformés aux conditions de la vente et la même propriété ayant été vendue à l'Etat pour les taxes non payées de 1880 et les années subséquentes, et comme le délai dans lequel les dite paiements peuvent être faits et la propriété rachetée expirera bientôt, avis est par le présent donné aux acquéreurs sous la dit acte et à toutes les autres personnes dont la propriété a été vendue à l'Etat pour les taxes de 1880 et les années subséquentes qu'à moins que la dite propriété ne soit rachetée dans les trente jours qui suivront cette date, le droit de payer les dites taxes, etc., et de rachat de la propriété expirera et conformément aux instructions reçues de l'Auditeur des Comptes Publics, possession sera prise de toutes les dites propriétés et les loyers et les revenus seront collectés et versés dans la Trésorerie de l'Etat.

JAMES D. HOUSTON,
Percepteur de taxes d'Etat, District supérieur, No 77 rue Carondelet.
CHAS. CAVANAGH,
Percepteur de taxes d'Etat, District inférieur, No 203 rue Canal.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—Paul Pizzini vs ses créanciers—No 23,365—Division A—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire, Paul Pizzini soit et est acceptée par la cour sous le bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion desdits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Ory, notaire, le MERCREDI, 28 mars 1888, à 10 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic, et de voter sur sonne remise, qu'à moins que ledit pétitionnaire ne fasse des transactions avec ses créanciers, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens dudit pétitionnaire soient suspendues; et que H. Bryan soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle Orléans, 23 février 1888.
Signé A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier
24 fév—3f au 28 mars

PROMULGATION
—DES—
Amendements proposés à la Constitution de l'Etat de la Louisiane, adoptés par l'Assemblée Générale en 1884 et 1886.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Bureau du Secrétaire d'Etat.

CONFORMÉMENT aux dispositions de la Constitution, publication est ci-faite et sont portées à la connaissance du peuple de l'Etat de la Louisiane des amendements proposés à la Constitution de l'Etat et qui ont été votés par les deux tiers de tous les membres élus à chaque chambre de l'Assemblée Générale de cet Etat, à une session régulière, tenue en la ville de Baton Rouge, dans les années 1884 et 1886, la Constitution exigeant que la dite publication soit faite pour l'information des électeurs qualifiés de l'Etat pendant les trois mois précédant immédiate la prochaine élection générale des représentants.

Les amendements ci-dessus sont énoncés dans la loi No 43 et la résolution conjointe No 112, adoptées à la Session régulière de 1884, et dans les résolutions conjointes Nos 28, 75, 88 et 92 de la session régulière de 1886, lesquels sont ci après publiés en détail. Il est l'information des électeurs qualifiés de cet Etat. Ils seront soumis à l'approbation ou au rejet de ces derniers, à la prochaine élection générale qui aura lieu le mardi, 17 avril 1888 (le mardi suivant immédiatement le troisième lundi du dit mois), de la manière et de la même forme que les électeurs qualifiés pourront voter pour ou contre chaque amendement séparément. Si une majorité des électeurs qualifiés votent à la dite élection, approuve et ratifie tous les amendements proposés ou quelques uns seulement le dit amendement ou les dits amendements proposés, ou l'un ou quelques unes d'eux, ainsi approuvés et rat ifiés deviendront partie de la Constitution de cet Etat.

Loi No. 43 de la Session régulière de 1884.
Amendement No. 1.
RELATIF A L'UNIVERSITÉ TULANE.

Les termes de la loi No 43 de la Session régulière de 1884, adoptée à la session de la législature de 1884, sont par le présent ratifiés et approuvés; et toutes les dispositions de la constitution de 1879 qui y sont contraires ou limitant ou restreignant ledit amendement par le présent abrogés en tant qu'il s'agit de l'application de la dite loi.

Résolution conjointe No. 112 de la Session régulière de 1884.
Amendement No. 2.

"L'Assemblée Générale pourra diviser l'Etat en levées de district et pourvoir à la nomination ou à l'élection de commissaires de levées dans les dits districts. Lesquels commissaires, dans la manière prescrite par la loi, seront chargés de la surveillance, de la construction, de la réparation des digues, levées et ouvrages d'art des dits districts. Ces Commissaires des levées auront le droit de prélever une taxe qui n'excèdera pas dix mills sur la valeur de la propriété imposable, située dans les parties alluviales de chaque district exposé à l'inondation.

"Il est bien entendu que dans le cas où il serait décrété par de nouvelles lois fondées additionnelles pour construire, entretenir, conserver ou réparer les digues protégeant le territoire d'un district, le taux de la taxe limite par la présente loi pourra être augmenté, après que la proposition de l'augmentation de l'impôt pour lequel la dite proposition aura pour but de soumettre au vote des contribuables du district, ou aux ayant droit des dits contribuables, soit approuvée, en ne tenant pas compte des propriétés situées dans la partie du district qui aura été inondée et qu'une majorité de ces contribuables en nombre et en valeur, se sera prononcée à la dite élection pour la dite augmentation."

Résolution conjointe No 28 de la session régulière de 1886.
Amendement No 3.

"Dans les districts multipleses d'une paroisse il y aura pas même de sous termes de la cour de district chaque année.

"Dans tous les autres districts, il y aura dans chaque paroisse, un jury spécial, composé de la cour de district, chaque année, excepté dans les paroisses de Cameron de Franklin et de Vernon où il y aura deux jurés spéciaux dans la cour de district chaque année.

"Jusqu'à ce que la loi y pourvoie, les termes de la cour de district dans chaque paroisse seront fixés par un règlement de la dite cour, et ils ne seront pas changés sans trente jours au moins d'avis préalable publié dans un journal.

"Il y aura dans chaque paroisse deux termes de jury au moins, et dans les paroisses de Cameron, Franklin et Vernon où il y aura qu'un terme de jury, chaque année, avec un grand jury.

"Les autres termes de la cour de district seront